



BULLETIN DEPARTEMENTAL DU SNUipp VAR

Fédération Syndicale Unitaire

AOUT 2008

ISSN 1245-1568



Fédération Syndicale Unitaire

Une rentrée pas comme les autres !

Comme à son habitude, le gouvernement a continué à porter des coups durs contre les droits sociaux, l'égalité, la solidarité et l'Éducation Nationale durant l'été.

En s'appuyant sur les multiples mobilisations qui ont associé parents, jeunes et personnels, la FSU considère que la situation dans l'éducation implique dès la rentrée, que soit mis en œuvre un plan d'action sur la durée associant syndicats, parents, jeunes, associations....

Elle proposera et mettra en débat :

- des actions régulières, décentralisées, sur des lieux symboliques, avec souci médiatique, à dates fixes dans les semaines qui suivront la rentrée, en lien avec les parents, les lycéens et étudiants.

- des initiatives dénonçant les situations anormales (par exemple « cahiers noirs de l'éducation »).

- la construction d'une grève aussi unitaire que possible avant la fin septembre, comme un temps fort du plan d'action qu'elle entend poursuivre au-delà. La FSU appelle à participer à la « nuit des IUFM » du 4 septembre pour une formation des enseignants de haut niveau et la défense du potentiel des IUFM. Elle proposera l'ensemble de ce dispositif d'action aux autres organisations de l'Éducation en y intégrant également la perspective, évoquée lors de la réunion des organisations de l'éducation, d'une manifestation à caractère national en octobre.

Elle recherchera les convergences pour inscrire ce dispositif dans un plan d'action

Notre échelle des valeurs ne sert pas à monter, mais à grandir.



avec l'ensemble de la Fonction Publique portant notamment sur les salaires, la défense du statut et les missions des services publics. Ce plan d'action doit également intégrer le recours à la grève unitaire en tenant compte des actions éducation et de la journée internationale du 7 octobre.

Dès à présent, participez aux réunions du SNUipp-FSU.

Syndiquez-vous au SNUipp-FSU, 1^{er} syndicat des écoles et des IUFM.

Le Bureau Départemental du SNUipp-FSU du Var

Sommaire

Page 1 Édito.

Page 2 60 heures, le SNUipp informe, base élèves.

Page 3 Consignes syndicales.

Page 6 Formulaire de prélèvement de la cotisation syndicale.

Page 7 Bulletin d'adhésion.

Page 8 Le SNUipp-FSU du Var.

Directeur de la publication
André TOUVIER

Mensuel : n° 192

Prix au numéro : 0,76 E

N° de commission paritaire :

0 510 S 07337

Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34

E-mail : snu83@snuipp.fr

Site : <http://83.snuipp.fr>

CAPD 25 Août

Ineat et suites du Mouvement à l'ordre du jour, en fonction des postes devenus vacants pendant l'été. Les collègues non affectés à l'issue de la commission seront placés "en surnombre" et appelés à faire des remplacements en attendant leur nomination. La CAPD suivante aura lieu le 5 septembre après le CTPD du jour même traitant de la carte scolaire de rentrée

CTPD 5 septembre

Le 5 septembre se tiendra le CTPD consacré à la carte scolaire de rentrée.

L'enquête carte scolaire de rentrée arrive dans votre école par courrier. Vous la trouverez aussi sur le site du SNUipp du Var (<http://83.snuipp.fr>). Répondez par retour, quelle que soit votre situation. Faites parvenir aux élu(e)s du SNUipp toutes les informations avant le CTPD du 5 septembre.

Base élèves

Depuis trois ans les campagnes d'opinion menées notamment par le SNUipp qui a exprimé son opposition à ce fichage généralisé et la Ligue des Droits de l'Homme ont considérablement fait évoluer l'outil. Les champs dits « ethnicisés » (nationalité, date d'arrivée en France, langue d'origine) ont d'abord été rendus facultatifs puis purement et simplement supprimés. Les champs de suivi par le RASED ou absentéisme sont « fermés » : oui/non, sans commentaire possible. La sécurité du logiciel a été renforcée, notamment par des mots de passe automatisés sur clé OTP (One Time Password).

L'accès aux données est strictement limité pour les Mairies. Seuls les directeurs peuvent intervenir sur l'ensemble des données concernant un élève. Preuve, s'il en fallait, que la vigilance et l'intervention syndicales sont toujours indispensables.

Le SNUipp rappelle sa vigilance concernant le caractère dématérialisé de cette base de donnée, et le fait que la sécurité de son accès ne saurait être garantie. La surcharge de travail occasionnée par la saisie des données est un réel soucis. Base Élèves doit évoluer vers un logiciel de gestion sans externalisation systématique de données qui doit uniquement permettre la communication de données sous le contrôle de l'équipe enseignante. Ce logiciel est susceptible d'évoluer, notamment par rapport à ses champs actuels et les enseignants doivent être alertés pour ne pas mettre d'autres éléments dans l'avenir.

Le SNUipp se félicite des nouvelles décisions ministérielles supprimant un nombre important de champs et le raccourcissement de la conservation des données à la scolarisation dans le 1^{er} degré. Elles sont à mettre à l'actif de la mobilisation avec notamment la pétition « Nos enfants sont fichés ». Le SNUipp exige la levée de toutes les menaces et de toutes les sanctions à l'encontre des collègues refusant d'entrer dans Base Élèves (retrait de fonction, de traitement...).

Sur la base de son mandat national de congrès d'arrêt de Base élèves, il continue de demander une remise à plat de l'ensemble des fichiers-élèves existants et continuera d'exercer sa vigilance à leur égard, tout en réclamant un large débat public, un bilan contradictoire et la mise en place d'un logiciel de gestion non centralisé. Il poursuivra ses interventions et ses actions avec l'ensemble des partenaires sur ce sujet.

Le SNUipp s'est adressé aux organisations engagées dans les initiatives contre base élèves pour les inviter à une réunion et faire le point de la situation.

60 heures

Le SNUipp est en désaccord de fond avec les mesures ministérielles et exige une réécriture du décret sur le temps de service des enseignants.

Les dispositifs envisagés à la suite de la suppression du samedi matin, avec la réduction de deux heures d'enseignement pour tous les élèves et l'alourdissement de la journée scolaire pour d'autres ne peuvent résoudre les difficultés scolaires que rencontrent certains élèves.

Ce dispositif conduira à augmenter les inégalités entre les écoles et les personnels.

Le ministre prétend traiter les difficultés d'apprentissage grâce à l'aide personnalisée, aux stages de remise à niveau pendant les vacances, ... et aux nouveaux programmes.

Le Snuipp est en désaccord de fond avec les mesures ministérielles et exige une réécriture du décret sur le temps de service des enseignants.

Pour le SNUipp, il faut au contraire alléger les effectifs, mettre en place des RASED complets, augmenter la formation continue, aller vers plus de maîtres que de classes, augmenter le temps de concertation, respecter au maximum les rythmes de l'enfant.

Le regroupement et la prise en charge d'élèves en dehors du temps scolaire obligatoire, que ce soit le soir après la classe, ou pendant les congés scolaires (stages de remise à niveau) ne peut constituer une solution pour la prévention et la résolution des difficultés scolaires.

Les actions de prévention et de traitement des difficultés scolaires se conçoivent premièrement au sein de la classe et dès que nécessaire avec l'aide des enseignants des RASED ou même en coopération avec d'autres professionnels (santé, médico-social, éducatif).

La mise en place de ce dispositif se fait de manière chaotique et le plus souvent dans la précipitation : circulaires départementales très directives, ou absence totale de cadrage comme c'est le cas pour le moment dans le Var, contradictions entre les

différents niveaux hiérarchiques...

L'utilisation des 60 heures donne lieu à des interprétations très variées, notamment dans la part réservée au temps d'organisation, et à des inégalités selon la nature du poste occupé par les personnels (Titulaires mobiles, RASED, Directeurs, IMF...). A cela s'ajoutent les questions de transports scolaires, d'accueil et de restauration, de temps périscolaire...

Le SNUipp dénonce les inégalités générées par ce dispositif en particulier dans l'éducation prioritaire. Pour le SNUipp, la remise en cause de la carte scolaire, l'absence de mesures dans l'Éducation prioritaire à l'exception des RAR, signent l'abandon d'une vraie politique en faveur des élèves les plus défavorisés.

Dès l'annonce de la mise en place de ce dispositif, le SNUipp a rappelé son opposition au principe du traitement des difficultés d'apprentissage en dehors du temps de classe, et réaffirmé sa revendication de trois heures de temps de concertation, sans diminution du temps des élèves.

Dans un premier temps, il appelle les conseils des maîtres à intervenir sur :

- les besoins en temps pour le travail en équipe, et les besoins de formation continue sur le temps scolaire, les rencontres avec les parents,
 - les besoins de l'école en maîtres supplémentaires, personnels spécialisés, pour permettre une réelle prise en charge de la difficulté des élèves, sur le temps scolaire.
- Il appelle les équipes à décider dans ce cadre de l'utilisation des heures libérées pour aller vers les trois heures de concertation hebdomadaire, afin d'élaborer les réponses adaptées à tous les élèves, sans stigmatisation, dans leur diversité, sur le temps scolaire obligatoire.



Le SNUipp informe

Comme chaque année, le SNUipp publiera les résultats des CAPD dans son bulletin départemental, dont le Mouvement 2009 (publication des affectations prévues avec noms et barèmes, permettant ainsi à chaque collègue de vérifier sa propre situation), mais aussi sur son site internet. Si vous ne souhaitez pas que les informations concernant votre situation soient publiées, ou si vous ne souhaitez pas recevoir la presse et les différents courriers du SNUipp à l'issue des travaux des commissions paritaires (promotions, Mouvement, stages, etc), informez dès maintenant le SNUipp. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez le syndicat .

CONSIGNES SYNDICALES

D'une manière générale,
ne restez pas isolé-e-s.

Evaluation Grande section / CP..., PPRE... souvent les demandes de l'administration locale vont au delà des textes. Quand une demande vous paraît trop lourde, exigez les références des textes et reportez vous au BOEN.

N'hésitez pas à contacter le SNUipp/FSU



COMMENT NOUS JOINDRE ?

SNUipp/FSU Section du VAR

- ☎ 04.94.20.87.33 (2 lignes groupées)
- ☎ 04.94.20.87.34 (fax)
- @ snu83@snuipp.fr (email)
- 🌐 <http://83.snuipp.fr/> (site internet)
- 📍 3615 ACADY2 Choix 83 (Minitel)

Immeuble Le Rond Point
Avenue Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Au siège :

- lundi / vendredi 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h
- mardi / jeudi 8 h 30 à 12 h
- mercredi de 9 h à 12 h

A l'IUFM de Draguignan et de La Seyne
(voir affichage sur place)

Sur rendez-vous au siège.

Après des responsables des sections locales.



**Document
à conserver**

Pourquoi des consignes syndicales ?

Les consignes syndicales résultent d'une réflexion collective lors :

- des assemblées générales,
- des réunions syndicales sur le temps de travail,
- des congrès et des diverses instances de la vie du syndicat.

⇒ Elles constituent des bases pour améliorer nos conditions de travail.

◆ **Appliquer la consigne, c'est une forme d'action pour faire avancer nos revendications et améliorer le fonctionnement des écoles.**

⇒ Elles constituent un point d'appui pour les collègues qui rencontrent des difficultés : syndiqués ou non, ils recevront l'appui du syndicat.

⇒ Elles contribuent à créer un rapport de forces favorable à la satisfaction des revendications.

Pour le SNUipp la priorité doit aller à la recherche de décisions collectives, meilleur gage d'un fonctionnement démocratique des écoles.

Ainsi, sans rien enlever au rôle des directrices et des directeurs, interlocuteurs de l'Administration, des Municipalités et des parents d'élèves, nous rappelons l'importance du rôle du conseil des Maîtres pour tous les aspects de la vie quotidienne de l'école. C'est bien à lui que reviennent les décisions.

La pré-rentrée doit être l'occasion d'établir collectivement ou de rappeler des règles de vie internes à l'école. C'est par la réflexion collective et par la discussion que l'on retissera les liens de la solidarité dont notre profession a grand besoin.

Les consignes syndicales ont pourtant des limites

▶ elles ne valent que si elles sont appliquées et par un maximum de collègues.

▶ elles ne sont efficaces que si le SNUipp est informé des situations et de leur évolution.

Merci à tous les collègues qui nous tiennent au courant et permettent l'intervention du syndicat (IA, IEN, Mairies...).

Défendre l'École maternelle

qui joue un rôle spécifique dans le développement de l'enfant.

Il faut en préserver les finalités, améliorer les conditions d'accueil et imposer les moyens humains et matériels nécessaires.

LIMITATION à 25 par classe

⇒ **pour améliorer les conditions d'accueil et de scolarisation des enfants !**

Au moment des inscriptions, le Conseil des maîtres doit réaffirmer sa décision de limiter les effectifs dans l'école : **25 par classe, 22 en ZEP**

⇒ **et obtenir une création pour les enfants en liste d'attente !**

Il s'agit d'une décision collective :

Le Conseil des maîtres se réunit et établit une motion "Effectifs à 25 pour la rentrée 2008". Organiser la SOLIDARITE dans l'école, entre écoles, ne pas rester isolé.

Les parents d'élèves sont informés. Le Conseil d'Ecole est informé et invité à se prononcer pour la limitation en votant une motion de soutien.

N'hésitez pas à alerter le SNUipp (section locale ou section départementale) en cas de pressions, qu'elles proviennent de l'administration, de parents, de mairies...

NOTRE FORCE, C'EST D'ETRE ENSEMBLE

La limitation des effectifs à l'École Maternelle est une action nationale du SNUipp qui, comme par le passé, soutiendra les collègues qui organiseront, poursuivront ou s'engageront dans cette action. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information, aide matérielle, présence lors des réunions, ou face aux éventuelles pressions de l'Administration.

Frais de déplacement

Le SNUipp appelle les collègues à ne plus se déplacer quand ils ont épuisé leur enveloppe « frais de déplacement », et plus généralement à ne pas se déplacer quand il n'y a pas de compensation financière. Informez le SNUipp .

E.V.S.

Le recrutement d'un Emploi de Vie Scolaire renforce la précarité et ne correspond pas aux besoins de personnels aux fonctions pérennes et qualifiées. Le SNUipp condamne et refuse la précarité du statut des EVS et demande la transformation des EVS en emplois de personnels aux fonctions pérennes et qualifiées. Le SNUipp apporte un soutien actif aux collègues qui refuseront la cogestion de la précarité dans leur école.

Formation continue

C'est un droit, sans cesse remis en cause. Chaque collègue a droit à 36 semaines de formation continue, sur son temps de travail, durant sa carrière.

■ Quel que soit votre poste (TRS, AIS, TMB, ZIL, temps partiel...), demandez des stages de Formation Continue.

■ Envoyez une copie de votre demande au SNUipp. Toutes les candidatures doivent passer en commission, ce qui n'a pas été le cas pour les stages filés. L'Administration doit vous remplacer, dès lors que vous avez été retenu(e) pour un stage.

■ Ne cédez pas aux pressions.



Agressions envers des enseignants

Les agressions contre des enseignants se multiplient : ne restons pas isolés, dénonçons les agressions ! Dans ces situations, la **rapidité de l'information est essentielle**

⇒ **porter plainte dans tous les cas d'agression qu'elle soit physique ou verbale,**

⇒ adresser le récépissé de la plainte (y compris par fax) à l'Inspection Académique (cabinet de l'IA).

En effet, sans dépôt de plainte, il n'est pas possible d'alerter la justice.

Prenez contact avec l'Autonome de Solidarité.

Dans tous les cas, prévenez le SNUipp.

Ambition Réussite

Le SNUipp appelle les collègues directeurs à ne pas recruter, missionner, et évaluer les enseignants, leurs pairs, au sein du Comité Exécutif.

Direction

Le SNUipp-FSU Var s'est prononcé pour poursuivre l'action sous d'autres formes :

► Mentionner dans les projets d'école toutes les revendications de l'équipe concernant le manque de moyens pour le fonctionnement de l'école et la direction.

► Joindre à tous les documents administratifs l'additif suivant rappelant les problèmes rencontrés et explicitant le manque de temps :

« Notre ministre reconnaît lui-même que les tâches et les responsabilités liées à la direction et à la vie de l'école ont considérablement augmenté. Ce document vous parvient donc dans les délais imposés par la multitude de tâches que je suis tenu-e d'assurer. Du temps supplémentaire de décharge, des créations de postes administratifs et d'emplois statutaires (secrétaires, comptables, documentalistes...) et une revalorisation indiciaire de la fonction de directeur-directrice permettraient d'assurer la direction et le fonctionnement de l'école dans les meilleures conditions. »

Le SNUipp soutiendra les collègues qui, dans le cadre de la consigne syndicale, ne renverraient pas les documents demandés dans les délais imposés.

Pré-rentrée

La pré-rentrée se fait avant la rentrée !

Nous rappelons que le SNUipp soutiendra tous les collègues qui refuseront collectivement de rattraper hors du temps de travail les 2 demi-journées de concertation prérentrée. D'une manière générale, nous appelons les collègues à refuser toute démarche imposée qui ne correspondrait pas aux besoins de l'école.

Stage Filé PE2

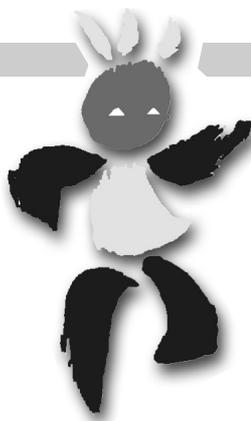
Refusons de participer à l'évaluation de nos collègues stagiaires. Le suivi du stagiaire repose uniquement sur l'IUFM et l'équipe de circonscription.

Limitation effectifs

Constituer les classes de CP ou de CE1 avec 25 élèves maximum.

Intégration des élèves en situation de handicap

La loi de février 2005 sur l'intégration des élèves en situation de handicap s'inscrit dans la logique de décentralisation initiée avec la loi Fillon, par la création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (qui dépendent du Conseil Général). Chaque intégration doit être discutée avec l'équipe éducative et en conseil des maîtres : ne restez pas isolés ! Parce que nous avons le souci de tous les élèves (en situation de handicap ou non), de leurs familles, et des équipes enseignantes, le SNUipp soutiendra les collègues qui, en conscience, et dans l'intérêt de tous, refuseront une intégration.



Pas le feu !

Ne pas confondre vitesse et précipitation ! Dans tous les cas, et ce quelles que soient les pressions exercées par les Administrations, prenez le temps de la concertation avant toute réponse.

Suivi dossiers

Le SNUipp invite tous les collègues à lui faire parvenir un double de tous les dossiers qu'ils seront amenés à faire parvenir à l'Administration.

Non-remplacement d'enseignant-e absent-e

Renvoi des élèves le 3^{ème} jour.

Modalités

Le jour de l'absence, le directeur prévient l'IEN par téléphone.

S'il n'y a pas de remplaçant, il informe l'IEN et le SNUipp, et adresse aux parents la mise en congé des élèves au plus tôt (ci-dessous).

Si l'absence du maître commence le :

LUNDI..... ⇒ **JEUDI matin**

MARDI..... ⇒ **VENDREDI matin**

JEUDI..... ⇒ **LUNDI matin**

VENDREDI... ⇒ **MARDI matin**

SAMEDI..... ⇒ **JEUDI matin**

***Durcissement de cette consigne** dans le cas où l'absence du collègue est connue 8 jours à l'avance par l'Administration et non remplacée : les élèves seront mis en congé dès le lendemain (parents informés).*

TRES IMPORTANT INFORMEZ LES MEDIAS

Appelez le SNUipp
au 04 94 20 87 33,
nous vous mettrons
en relation avec les
médias locaux.

Signalez au SNUipp toutes les absences non remplacées.

Remplacements

Dans l'intérêt des élèves, pour le respect du travail pédagogique et pour la continuité du service public, le SNUipp soutiendra tous les collègues qui refuseront d'interrompre un remplacement. La solidarité conseil des maîtres/remplaçant doit s'exercer.

Modèle de lettre de mise en congé des élèves, à reproduire et à diffuser dès le premier jour !

----- ✂ -----
Madame, Monsieur,

L'Académie de Nice et le département du Var sont lanterne rouge dans de nombreux domaines. Faute de remplaçants, il est fréquent que chaque jour plus d'une centaine de classes soient sans enseignant.

Le maître (la maîtresse) de votre enfant, en congé depuis le

n'a pas encore été remplacé(e).

Ses élèves ont été, depuis, répartis entre les diverses classes de l'école.

Le bon fonctionnement de l'ensemble des classes se trouve ainsi perturbé :

- l'arrivée d'élèves dans une classe, souvent d'un autre niveau, désorganise le travail de tous.
- les élèves sont placés dans des conditions qui augmentent les risques d'accident et réduisent la qualité de leur travail.

Dans l'intérêt des élèves qui nous sont confiés, nous nous voyons contraints de vous demander de garder provisoirement votre enfant à la maison à compter du

et ce jusqu'à l'arrivée d'un maître remplaçant ou jusqu'au retour du maître absent.

Gardez le contact avec nous pour en connaître la date.

Notre action a pour but d'obtenir des pouvoirs publics les moyens d'assurer à nos élèves une scolarité normale en exigeant -ce qui est légalement prévu- que les maîtres en congé soient remplacés.

Nous vous invitons à vous mobiliser dans le cadre du Collectif pour un plan de rattrapage de l'Académie de Nice et à participer aux actions que nous menons pour obtenir des postes dans l'intérêt des enfants.

Les enseignant(e)s de l'école.

Bulletin d'adhésion 2008/2009

Mr/Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :

Nom de jeune fille :

Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :

Code postal _____ **Commune** :

Email :@.....

Code école 083 _____

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : __

Nomination à **Titre Définitif** ou **PROVISOIRE**

Travaillez-vous à mi-temps ? OUI NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessus) :euros

Mode de paiement : CCP Chèque bancaire
 Prélèvements fractionnés* 2 3 4 6 fois

* Remplir et signer le formulaire ci-contre.

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



SNUipp
F S U

A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Se syndiquer un acte de solidarité

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des
personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un
syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et
démocratique, dans une fédération renommée : la FSU
(Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

Date :

Signature :

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 122 euros, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 80,52 euros. Votre cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2008/2009 sera déductible des impôts/revenu 2009. Vous recevrez automatiquement une attestation en décembre 2009. Les adhérents 2007/08 recevront leur attestation pour les impôts 2008.

Grille de Cotisations 2007/2008

Instituteurs	
Echelon	Euros
4	120
5	126
6	132
7	138
8	144
9	150
10	159
11	165

Profs d'école	
Echelon	Euros
3	120
4	126
5	132
6	144
7	150
8	162
9	171
10	183
11	192

Pegc	
Echelon	Euros
7	138
8	144
9	150
10	156
11	168
HC 5	189
HC 6	201
Cl ex 3	213
Cl ex 4	222

IUFM	Euros
Etudiant / PE1	52
Stagiaire PE2 / LC PE	88

PE Hors classe	
HC 5	198
HC 6	204

Disponibilité	79
Mi-Temps	91

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 400 E par mois	93
Retraités ayant plus de 1 400 E par mois	105

Ajouter selon situation	Euros
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. spécialisé / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES/SEGPA	15

Aides Educateurs	61
Assistants d'Education EVS	52

Conseil Syndical du SNUipp-FSU Var 2006-2009

Élu lors du Congrès du Pradet le 10 juin 2006, modifié au Conseil syndical du 26 juin 2007.

Conseil Syndical constitué à partir de la liste unitaire à l'initiative d'Unité Action, Émancipation, et de camarades sans tendance.

Secrétaire Général **Sec. Général Adjoint** **Sec. Général Adjoint** **Trésorière** **Trésorier Adjoint** **Sec. PEGC Académique**



SUZANNA Bruno
T.R.S.
TOULON 1



TRIGO Emmanuel
Adjoint
Élém Carnot
TOULON



TURCO Cédric
Adjoint
Elém Malraux
LA SEYNE



BIO Alice
Adjointe
Elém Sandro
TOULON



GIRAUD David
Enseignant
référént
LES ARCS



SALOME Bertrand
PEGC

**Fédération
Syndicale
Unitaire**



Autres membres du Bureau Départemental



AMET Dominique
Directeur
Elém Daudet
DRAGUIGNAN



BOURRELY Sylvie
Adjointe
Mater Gd Chêne
ROCBARON



CARENA Nathalie
Adjointe
Mater St Roch
TOULON



COVELLI Sylvie
CRI
Elém Jaurès
LES ARCS



DANIEL Camille
Sans
poste



FAVENNEC Maude
Adjointe
Elém
FREJUS



JACQUET Virginie
Sans
poste



MARTINEZ Monique
Titulaire Mobile
Mater Font Pré
TOULON



MAUREL Paul
Directeur Segpa
Collège Bosco
LA VALETTE



TOUVIER André
Directeur
Mater J. ZAY
LA SEYNE

Autres membres du Conseil Syndical



BASACCO Marc
Directeur
Elém Moulin
ST MAXIMIN



BLEJEAN Grégory
Reg. Adaptation
Elém Aumeran
PLAN de la TOUR



BONJARDINI Michel
Adjoint
Institut Hélio Marin
VAR ASH



BOURDIN Cécile
Reg. Adaptation
Elém Michelet
HYERES



BRUN Tino
Retraité



CALVES Pierre
Retraité



CONTI Edith
Reg. Adaptation
Elém Jaurès 1
BRIGNOLES



DE CARLO Florence
Adjointe
Elém Pagnol
DRAGUIGNAN



DENIS Françoise
Adjointe
Elém Brusquet
TOULON 3



DE UBEDA André
Directeur Segpa
Collège Reynier
SIX FOURS



FEASSON Denise
Titulaire
Mobile
LA VALETTE



FORTUNA Michel
Directeur
Elém Pont Suve
TOULON



GABAYET Martine
Adjointe
Elém Moulin
SIGNES



GIRAUD Claire
T.R.S.
Elém Michelet
HYERES



GLAVIANO Laurent
Reg. Adaptation
Elém Malraux
LA SEYNE



GUIGNARD Sarah
Adjointe
Elém St Exupéry
POURRIERES



GUIMARD Julien
T.R.S.
Elém Giono
LA VALETTE



HELLO Isabelle
Rééducatrice
Elém St Exupéry
HYERES



LAVIE Marie-Pierre
Reg. Adaptation
Toussaint Merle
LA SEYNE



LENORMAND Céline
Directrice
Elém Mistral
TOULON



LOMBARD Chantal
Directrice
Maternelle
RIANS



LUQUET Christophe
Directeur
Hôpital
COGOLIN



MANDON Gilberte
Directrice
Mater Monnier
LA VALETTE



MERVEILLE Catherine
Adjointe
Mater Muraire
TOULON



MAURIN Patrice
Adjoint
Élémentaire
SEILLONS



PERETTI Jean-Luc
Titulaire
Mobile
AMPUS



PLANET Marc
Titulaire Mobile
Elém L'Aspe
ST RAPHAEL



PORTMANN Jean-Pierre
Directeur
Ele Coudoulières
SIX FOURS



PUGET Jacques
Titulaire Mobile
Elém Astoin
SOLLIES PONT



RIVIER Joëlle
Adjointe
Mater Semard
LA SEYNE



ROUX Raymond
Retraité



TOUVIER Raphaële
Adjointe
Mater J. Zay
LA SEYNE



VIEL Nadine
Directrice
Elém Mistral
LE LUC



Commandez le nouveau Kisaitou !

→ Toutes les informations sur la carrière, le fonctionnement de l'école avec toutes les références réglementaires à jour,

→ Tous les textes officiels, lois, décrets, circulaires....

25,00 € pour les syndiqués et 32,00 € pour les non-syndiqués.